DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi - Contractualisation - Coopération internationale MLC/CL
N° 2020-D- 80

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE EN NOUVELLE-AQUITAINE"

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président de GrandAngoulême ;

Vu la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation à Monsieur le Président pour autoriser le dépôt de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et /ou des dossiers de candidatures aux appels internationaux, européens, nationaux, régionaux ou départementaux,

Vu l'arrêté n°86 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Denis Dolimont en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

D E C I D E

Article 1 – Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à projets intitulé « Ecologie industrielle territoriale en Nouvelle-Aquitaine – EITNA » ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 - En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 06/03/2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06/03/2020**
Publié ou notifié,
Le **06/03/2020**